

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 décembre 2018**

**Rapporteur :  
Madame Claire LEVRY  
GERARD**

**N° 22**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 20/12/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2018 (accusé de réception du 19/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Remplacement des plaques de rues du centre-ville par des plaques bilingues français/breton**

**Par délibération du 12 novembre 2017, la Ville s'est engagée à atteindre le niveau 3 de la charte « Ya d'ar brezhoneg ». L'action 7 prévoit la mise en place de plaques de rues bilingues sur tout le territoire communal selon un plan pluriannuel.**

**Le centre-ville constitue la première tranche où il est prévu de remplacer les plaques actuelles monolingues par des plaques bilingues français/breton.**

**\*\*\***

Dans le cadre de la certification « Ya d'ar brezhoneg », un comité de pilotage a été chargé de mener le projet de remplacement des plaques de rues actuelles par des plaques bilingues dans la zone SPR (Site patrimonial remarquable) correspondant au centre historique, secteur de la gare, Mont Frugy et quartier de Lokmaria.

Ainsi, ce sont près de 400 plaques qui devront être remplacées dont une quarantaine sur jalonnements directionnels.

Compte tenu des contraintes liées à la taille des plaques aux dimensions 500 X 300, et pour assurer leur lisibilité, différents modèles ont été présentés à la commission des noms de rues le 22 mars 2018. Cette dernière a proposé de retenir les caractéristiques suivantes :

- Plaque émaillée avec blason ;
- Couleur du fond : ivoire clair ;
- Couleur des mentions et du listel : marron ;
- Lettrage minuscule avec nom propre en majuscules ;
- Inscription des mentions secondaires (fonction et dates) pour les personnalités.

Le montant total de l'opération est estimé à 31 344 € TTC. Une première tranche de 165 plaques sera commandée en 2018 pour un montant de 12 930 € TTC. La réalisation des

235 plaques suivantes est prévue pour 2019. Ces prix s'entendent hors pose qui sera effectuée en régie.

La liste des plaques visées par l'opération est jointe au présent rapport comprenant la version française et la version bretonne telle qu'elle est communément admise et reprise dans les principales villes signataires de la charte (Rennes, Nantes, Carhaix...).

Ces propositions ont été validées par l'Office public de la langue bretonne, organisme public jouissant d'une expertise scientifique reconnue sur ces questions.

L'opération est éligible au dispositif d'aide du conseil départemental sur la signalisation d'information prenant en compte la langue bretonne.

La subvention est d'un montant de 20 % du coût hors taxe des travaux, plafonné à 18 400 euros pour les communes de plus de 10 000 habitants.

\*\*\*

Après avoir délibéré (2 abstentions ; 39 suffrages exprimés dont 1 voix contre et 38 voix pour), le conseil municipal décide :

- 1 - de valider le remplacement des plaques de rues du centre-ville par des plaques bilingues français/breton ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire à solliciter l'aide du conseil départemental.